

AVIS de la commission COVID

Cette commission a travaillé suite à la saisine du 17 mars 2021 de Mr le Maire sur les dispositifs mis en place pendant la crise sanitaire.

Rappel de la saisine :

« Le suivi de la pandémie de COVID-19 et notamment tenter de répondre aux questions suivantes : quelles conséquences sur le territoire communal en termes sanitaire, économique et social ? Quelles évolutions des consommations ? Quels impacts sur les différents secteurs économiques ? Quel bilan des services mis en place par la ville ? Comment profiter de cette expérience pour anticiper d'éventuelles autres crises à l'avenir ?

Composition initiale de la commission :

Mme Marie-France AMMON, Mr Marc DUBOIS, Mme Djemaa EFREIN, Mr Daniel HOLLET, Mme Marie-Christine FOIN, Mme Monique PAPIN, Mr Michel PERONNET, Mr Pierre-Loïc POIRIEUX, Mme ROZIER Bernadette.

Pour des raisons diverses, plusieurs membres n'ont pas pu continuer d'assumer leur mandat dans cette commission qui a continué à travailler en effectif réduit

La commission a travaillé en deux séquences distinctes :

Elle a d'abord examiné, en lien avec les différents services de la ville et les différents partenaires les dispositifs mis en place.

Ce travail a été présenté lors de la réunion du CESEM d'octobre 2021.

Dans un 2^{ème} temps elle a travaillé sur les conséquences de la pandémie conformément à la saisine de Mr le Maire.

Ce présent rapport présente donc une synthèse des différents travaux et les préconisations faites par la commission

1ERE PARTIE : EXAMEN DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE

Pour réaliser ce travail, la commission a rencontré les services de la mairie, DG er CCAS, l'association des commerçants et les associations de solidarité (6 associations ont été rencontrées).

Il est important de rappeler que ces rencontres se sont toutes déroulées dans un climat d'écoute et de compréhension de la démarche de la part des différents interlocuteurs.

Même si des nuances apparaissent dans les appréciations portées sur les dispositifs, tous les interlocuteurs ont tenu à souligner la réactivité de la mairie, aussi bien sur la mise en place des structures de dépistage que des structures de vaccination et l'importance de l'aide apportée aux différents partenaires, aides matérielles, aides logistiques et aides financières.

Tous les partenaires, associations de commerçants et associations de solidarité ont souligné l'importance et l'efficacité du principe de l'interlocuteur unique : rapidité de réaction et pertinence des réponses apportées.

1. Les services de la mairie

Les constats

- Rapidité et importance et efficacité des services mis en place par la mairie dès le 1^{er} confinement tant du point de vue des acteurs économique que pour les associations de solidarité.
- Importance des dispositifs mis en place pour l'aide aux personnes les plus vulnérables soit directement par le CCAS ou en soutien aux associations de solidarité.
- Rapidité de mise en place et fonctionnement plus que satisfaisant du centre de vaccination.
- Fonctionnement satisfaisant du n° d'appel mis en place par la mairie.
- Faible utilisation du n° d'aide au soutien psychologique
- Plusieurs membres de la commission soulignent les problèmes d'accès à l'information notamment pour les personnes les plus isolées et vulnérables qui « passent à travers les mailles du filet », ne sont pas identifiées par les services et ne peuvent avoir accès aux plateformes numériques.
Comment identifier ces personnes ?
- La difficulté de trouver l'information sur le site de la ville a également été soulignée.

2. Les commerçants

Les constats

La communication

Bonne communication avec la mairie par l'envoi de courrier et par le gestionnaire de proximité. Bien que notre questionnement ne portât pas sur la CALI des réserves ont été

émises sur la communication de cette dernière sur la « difficulté » de suivre l'évolution des propositions qui étaient faites.

Les prêts et subventions

Le président de l'association « Les Vitrines Libournaises » a souligné le bien fondé des subventions

Réserves émises sur l'octroi de prêts, lesquels, sont par définition à rembourser.

La gratuité des terrasses

Bon dispositif

Le « click and collect » et la digitalisation des commerces

Ce dispositif a généré un chiffre d'affaire anecdotique. La gestion d'un site est trop lourde pour les petits commerces.

Le dispositif de chèques de « pré achat »

Dispositif peu utilisé

Les remarques des commerçants

Accorder des subventions de préférence aux prêts

Mette en place un dispositif d'aide à la gestion des sites internet

Réfléchir à l'utilisation des réseaux sociaux

Abonder les chèques de pré achat par la collectivité pour plus d'efficacité.

3. Les associations de solidarité

Il convient de différencier les associations assurant l'aide alimentaire et celles qui n'en font pas.

Les constats

Associations assurant l'aide alimentaire :

Toutes insistent sur l'importance et la rapidité de l'aide apportée par la mairie pour assurer la continuité de l'activité : aide logistique, aide à l'approvisionnement en nourriture, aide au bénévolat, soutien sanitaire.

Associations n'assurant pas l'aide alimentaire

Les associations n'assurant pas de distribution alimentaire n'ont pas eu des demandes particulières avec la mairie.

Pour celles qui ont aidé les personnes suivies à l'accès à la vaccination, elles soulignent la qualité de l'écoute lors de l'appel du numéro dédié à la mairie et les bons contacts avec les services.

Toutes les associations ont souligné le travail important qu'elles ont réalisé pour maintenir la relation avec les personnes seules.

Elles ont également souligné la difficulté pour leur public d'avoir accès à l'information et à trouver les bons créneaux pour y avoir accès.

Ce sont les associations qui ont suppléé à cette difficulté.

Très peu de personnes connaissaient la possibilité de faire appel à une aide psychologique.

ATD a mis en évidence les difficultés liées au logement pendant ces périodes de confinement : difficultés pour les grandes familles dans de petits logements, mais également difficultés pour les personnes seules vivant dans de très petits logements « insalubres »

Les préconisations

Pas de demandes particulières de la part des associations de solidarité.

Toutes s'interrogent sur la difficulté de repérage des personnes totalement isolées et qui sont le plus vulnérables et la difficulté pour leurs bénéficiaires de trouver la « bonne » information sur les dispositifs.

ZEME PARTIE : EXAMEN DES CONSEQUENCES EN TERME SANITAIRE, ECONOMIQUE ET SOCIAL

Pour cette deuxième partie du travail, la commission a commencé, à l'automne 2021, à rencontrer plusieurs partenaires : le Secours Populaire, ATD 1/4 Monde, l'Auberge du Cœur, le CCAS, le réseau santé social jeunes du libournais (RSSJL), la mission locale.

BILAN DES RENCONTRES

Après sa réunion du 21 octobre 2021, la commission a commencé ses différentes rencontres avec certains partenaires identifiés par la commission.

Constats économiques

Les associations et institutions rencontrées nous ont toutes fait part de leur difficulté pour estimer les conséquences économiques de la pandémie sur les populations avec lesquelles elles travaillent, aucune ne constatant d'évolution dans le nombre de bénéficiaires liés à la situation sanitaire.

Constats sanitaires

Tous nos interlocuteurs ont fait le même constat :

Inquiétude, voir peur de la maladie et (ou) du vaccin

Peur du retour au collectif

Augmentation des troubles anxieux

Le réseau santé social jeunes du libournais (RSSJL) insiste sur la déscolarisation et la nécessité d'un accompagnement plus long pour les jeunes suivis.

La mission locale et le RSSJL ont également insisté sur la difficulté de la prise en charge médicale des troubles psychologiques, situation que n'est pas de la responsabilité des collectivités locales

EVOLUTION DU CONTEXTE GENERAL

Situation sanitaire

Hormis les problèmes de disponibilités des uns et des autres, très rapidement notre travail a été percuté par une nouvelle vague de la pandémie qui nous a interrogé, nos interlocuteurs et nous, sur la pertinence de continuer nos rencontres à ce moment-là. Pour les associations rencontrées ou contactées pour prendre rendez-vous, ce type de rencontre était peut-être prématurées compte tenu du contexte général.

Situation générale

L'évolution de la situation générale avec la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'inflation, le pouvoir d'achat et sur le moral des personnes est venue également percuter nos interrogations et celles de nos interlocuteurs sur notre possibilité de répondre aux questions qui nous sont posées et de déterminer ce qui est maintenant lié à la crise sanitaire et au contexte international.

En conséquence les autres rencontres prévues ont été suspendues.

Compte tenu des débats lors des rencontres qui ont pu avoir lieu, il n'est pas apparu de constats spécifiques à Libourne sur les conséquences de la pandémie.

Toutes les études font en effet apparaître une fatigue générale de la société et des préoccupations fortes par rapport à l'inflation et à la guerre en Ukraine qui « occultent » les préoccupations liées à la pandémie.

Dans ce contexte, la commission a suspendu ses travaux estimant qu'elle n'était pas en mesure d'identifier et de répondre aux questions posées spécifiquement pour la ville de Libourne.

3^{ème} PARTIE

PRECONISATIONS DE LA COMMISSION

A partir des constats ci-dessus largement partagés, la commission a également noté quelques « améliorations » et préconisations à proposer si une crise aussi subite devait à nouveau se produire.

Dans ses préconisations la commission souhaite mettre l'accent sur les points suivants.

- **Les personnes isolées**

Tous les interlocuteurs ont conscience de la difficulté de repérage des personnes « hors radar », mais néanmoins la commission souhaite qu'une réflexion soit engagée sur ce thème pour concevoir un dispositif d'urgence. Type plan canicule ? Profiter des périodes de calme pour mettre sur pied un système de recensement des personnes isolées.

L'effort d'identification des personnes isolées reste donc à poursuivre.

Il pourrait être opportun de réfléchir à un dispositif au niveau du CCAS permettant une identification plus facile et systématique des personnes « hors des radars ».

- **La communication.**

Les membres de la commission insistent sur la nécessité de retravailler les créneaux de l'information pour communiquer sur les différents dispositifs mis en place :

« Mieux » utiliser le site de la mairie pour que les informations soient accessibles dès l'ouverture du site. (Ex : un onglet « sanitaire » sur le site ?)

Utiliser les créneaux de diffusion « grand public » tract, affichage, presse...) pour faire connaître les dispositifs à destination du public.

Mettre des flyers chez tous les commerçants et professionnels de la santé, voire dans les lieux municipaux.

- **L'aide économique**

Les prêts

Au regard du coût de cette crise pour la collectivité, la commission ne souhaite pas que le principe des subventions soit systématiquement repris en cas de crise mais propose de privilégier le système de prêts.

Elle ne préconise pas non plus d'abonder les chèques de pré paiement.

L'aide au numérique.

Compte tenu de la difficulté soulignée de gérer un site internet pour les « petits » commerces, la commission propose que soit étudiée la possibilité en cas de crise de mettre en place un dispositif d'aide à la gestion de ces sites.

- **Autres préconisations**

Mettre en place une cellule de veille sur les conséquences de la crise aussi bien au niveau économique que social, cellule qui pourrait avoir une double mission :

- Garder le contact avec les entreprises aidées pour suivre leur évolution notamment quand les différents prêts arriveront à échéance.
- Suivre l'évolution de l'emploi pour mieux anticiper les dispositifs à mettre éventuellement en place.

Vu la commission à Libourne le 17 janvier 2022